

**COMPTE RENDU DE LA REUNION COMMISSION « SERVICE A LA PERSONNE
VIE LOCALE » LE 16 JANVIER 2007 A SISTERON**

Présents :

Mélanie PLAN, membre du CA, MJC Laragne.
Mireille SAPIN, présidente MJC Laragne
Isabelle SUBTIL, association ALPE,
Claude GUILLEMIN, directeur MFREO Ventavon
Gérard JEANNY, directeur Aide à Domicile en Milieu Rural, Hautes-Alpes
Mireille MICHALLAT, directrice « vivre dans son pays » Hautes-Alpes
Colette BARROUX, agent de développement, habitante de la vallée du Jabron
Véronique EYRAUD, animatrice sociale, CC Haut-Buëch, CIAS
Christel SARRAZIN, animatrice PIJ, CC du Serrois
Joël VIARD, EDF GDF distribution alpes du sud
Evelyne FAURE, maire de Claret
Chantal VICENTE, directrice du CCAS Sisteron
Pascale PICQ, infirmière coordonatrice du SSAD (soin à domicile)
Daniel GUERASSIMENKO, directeur de l'OT de la Motte du Caire Turriers
Michelle MONTOYA, coordonatrice enfance jeunesse sur Monétier Ventavon et Claret.
Jean-Luc LAMI, FDFR 04, président du conseil de développement
Karine MANUEL, Directrice du Pays
Jean SCHÜLLER, FO 05

Excusés :

M CHIAPPINO, CDOS 05
M ANDRE, Directeur de l'hôpital de Laragne
Mme ZIMMER, maire de Belleaffaire
Mme martinez, Député-maire de Laragne
M REY, président de la CC interdépartementale des Baronnie
M CLEMENT, Président du SIVOM la Motte du Caire Turriers
M LAGIER, président du PAYS
M CHAIX, représentant SAFER et président de l'OT de Laragne
Mme LAPORTE, directrice de la Crèche de Noyers sur Jabron.

Il est important de rappeler l'articulation institutionnelle autour du conseil de développement. Pour cela, un organigramme est joint à ce document afin que nous puissions comprendre tous les mécanismes. Tout d'abord, le pays qui est une association composée d'un bureau, d'un conseil d'administration et d'une assemblée générale réunie obligatoirement une fois par an pour valider le rapport d'activité. Le bureau et le CA se réunissent autant de fois que nécessaire pour gérer les affaires courantes de l'association. Le rôle du Pays est d'animer la politique d'aménagement du territoire. A l'intérieur du Pays, nous retrouvons le conseil de développement organe consultatif qui doit

accompagner la mise en place du contrat de territoire du Pays. Autour du conseil de développement gravite trois organisations externes :

- ✚ L'ARDL (association régionale du développement local) qui est missionnée par la Région pour assurer le suivi et l'animation du conseil de développement.
- ✚ Le comité de concertation créé à l'initiative de la Région qui permet de mutualiser les expériences de chaque CD. Un CD = une voix.
- ✚ Le réseau régional créé à l'initiative de conseil de développement pour échanger et se former pour mieux appréhender les missions que peuvent avoir les conseil de développement. Il s'agit d'échanges entre les équipes techniques et les représentants des CD.

Après un tour de table de présentation des participants, Jean-Luc LAMI lance le débat autour du constat que chacun fait par rapport aux services à la personne. (Le rôle, les besoins, les initiatives etc.)

Constat : une population vieillissante, la jeunesse qui s'ennuie, la natalité en hausse et le secteur de la petite enfance en plein boom, tous ont de plus en plus de besoins.

Mlle MANUEL : plusieurs projets concernant les services à la personne ont été mis en place dans le Pays. Tout d'abord, une navette de transport des personnes âgées à Rosans, le maintien des personnes âgées à domicile sur la commune d'Orpierre étendu à la vallée du Céans et la création d'une crèche à Noyers sur Jabron.

Ensuite, pour l'emploi formation les EREF de Serres et de Laragne ont mis en place des dispositifs d'accompagnement à l'emploi. Ces deux structures vont signer une convention de Relais de Service Public. Un Relais de Service Public va être mis en place par la Communauté de Communes du Sisteronais.

Enfin, un poste d'animateur « technologies de l'information de des communications » a été créé sur les communautés de communes du Serrois, des Baronnie, et du Laragnais. Cette personne initie les habitants à l'utilisation d'un ordinateur et d'internet.

La formation :

M GUILLEMIN : Sur le plan de la formation, la Maison Familiale Rurale de Ventavon dispense en alternance une formation « services aux personnes », pour les jeunes entre 16 et 25 ans. Un contrat d'apprentissage est signé avec un organisme privé (association, entreprise...) qui accueille et forme le stagiaire pendant deux ans. L'étudiant doit suivre 16 semaines de cours par an sur deux ans. Cette formation a été récemment créée suite à la forte demande du secteur services aux personnes. Seul bémol, seul le privé peut accueillir des stagiaires, car il peut bénéficier d'aide pour la rémunération de ses stagiaires. Le secteur public ne peut pas prétendre à ces aides cela rend difficile l'accueil de stagiaire, car tous les coûts de formation sont à la charge de l'organisme.

Cette formation n'est pas un diplôme qualifiant mais elle donne accès au concours et diplômes reconnu dans le secteur des services.

M JEANNY : les accords de branches ont permis de qualifier des emplois. Reconnaissance du statut « Auxiliaire de vie sociale » (AVS) avec une grille de salaire équivalente à celle des aides soignantes. ADMR du 05 emploie 400 personnes dont 75 sont AVS, en 2007, 25 sont en cours d'acquisition du statut.

Les personnes âgées et les services à domicile

M JEANNY : les services aux personnes sont devenus un thème à la mode dont les territoires de Pays se saisissent. C'est un secteur d'activité en plein boom, surtout suite à la loi Borlot sur « la Cohésion sociale », qui prévoyait la création de 450 000 emplois dans le secteur des services.

La tendance qui se confirme aujourd'hui est qu'il y a de nouvelles attentes en termes de services. Outre l'aide à domicile pour les personnes âgées et les handicapés, les populations actives sont en demande et en attente de services.

D'autre part, la qualification du personnel n'est pas reconnue sur le plan salarial. D'où la question de certains d'entre eux : « Pourquoi on nous forme ? ». Dans ces conditions, il n'est pas toujours facile de trouver du personnel.

M. SCHÜLLER : L'approvisionnement des personnes âgées pour leur course devient un problème en zone rurale. Les marchands ambulants (épicerie, boulanger...) ne circulent plus. Parfois, une solidarité s'installe dans le voisinage mais elle ne répond pas à tous les besoins.

Mme MICHALLAT : avec l'association nous avons mis en place un accompagnement aux courses mais le coût de ce service est très élevé pour l'utilisateur. 16 € de l'heure ramené au kilomètre. Les personnes âgées ont souvent de faibles revenus qui ne leur permettent pas d'accéder à ce service.

Mme BARROUX : les personnes âgées ou les familles dans une très grande précarité, sont en grande difficulté dans nos zones rurales. Même les épiceries de proximité restent trop chères.

Mme VICENTE : à Sisteron nous avons un service d'aide à domicile, le portage de repas à domicile, la télé alarme. Nous recensons une demande de compagnie car aujourd'hui le travail des aides à domicile est de plus en plus chronométré. Le CCAS de Sisteron ne peut intervenir qu'à une échelle communale. Beaucoup de personnes extérieures à la commune rentrent en contact avec le CCAS, qui les dirige vers les personnes ressources qui s'occupent de leur territoire.

Mme PICQ : le service de soins à domicile Sisteron travaille sur 5 cantons, nous rencontrons des difficultés liées à l'étendue du secteur, et nous couvrons difficilement la

Motte du Caire et Turriers. M. Clément aurait pour projet la création d'un service à domicile sur la Motte du Caire.

La petite enfance :

Mme SUBTIL : il n'est pas nécessaire de réaliser des structures (type crèche parentale et familiale) supplémentaires, car le budget de fonctionnement pour ces structures est de 35 000€ que la collectivité doit assurer. Par contre, il existe un moyen de susciter des initiatives privées pour devenir assistantes maternelles dans des petits villages. Il s'agirait de créer un relais des assistantes maternelles sous forme de relais itinérant qui irait à la rencontre des habitants. Il existe des exemples sur le 04 à Digne.

Mme FAURE : cette idée est très intéressante, aujourd'hui les communes ne peuvent plus travailler chacune dans leur coin, il faut qu'elles mutualisent leur moyens pour la petite enfance, les jeunes et les personnes âgées. Il serait intéressant de connaître les démarches qui existent et de les présenter aux élus.

Sur le territoire, il y a peut être des familles qui voudraient être famille d'accueil pour les personnes âgées mais elles ne connaissent pas les démarches.

Mme EYRAUD : Le Réseau des Assistantes Maternelles de Veynes assure des permanences sur Aspres/ Serres/Laragne.

Collectivement : il serait intéressant de réfléchir à un projet innovant comme la création d'un relais intergénérationnel pouvant renseigner sur l'offre et la demande de services.

Les jeunes

Michelle MONTROYA : Le centre aéré sans-hébergement est assuré le mercredi, samedi et pour les vacances scolaires. La mise en place de ce centre bi-départemental est une volonté des élus avec une entente entre les CAF 04 et 05.

Les problèmes :

- les locaux sont toujours dans une structure scolaire. Souhait de mettre en place un centre de loisirs réunissant les 3 communes ainsi que Lazer, Upaix, Laragne,... représentant une capacité d'accueil de 60 enfants.
- La mobilité : pas de minibus pour le ramassage des enfants pour venir au centre aéré. De plus, les adolescents qui sont habitués à venir au centre aéré viennent jusqu'à 14 ans, après ils ne viennent plus. Des difficultés sont rencontrées pour leur trouver des centres d'intérêts. C'est un âge où les centres d'intérêts changent souvent.

Une connaissance des besoins n'est pas nécessaire car les habitants et les besoins changent rapidement.

MJC de Laragne : Problème de financement car l'action de la MJC rayonne sur toutes les collectivités voisines mais seule Laragne finance la MJC. L'accueil des jeunes est assuré le mercredi seulement.

Mme EYRAUD : travail sur la mobilité des jeunes. Problème pour accéder aux activités, pour aller au code. Expérimentation pendant deux mois : un taxi a été mis à disposition de 5 jeunes pour assister à Veynes aux cours de code. Mais le coût de cette action reste trop élevé pour la pérennisée.

Il existait dans le Buëch un projet « Buëch Vitabus » qui assurait le transport à la demande mais le coût du projet n'a pas permis de pérenniser.

SARRAZIN : la mobilité des jeunes est un problème majeur, il n'existe pas de moyen de locomotion pour que les jeunes qui n'habitent pas Serres puissent venir à la MJC.

Jean-Luc LAMI : il faut permettre aux jeunes de se rencontrer, leur donner un lieu où ils peuvent s'exprimer. Le conseil de développement pourrait être une instance de discussion et d'échange entre ces jeunes.

Synthèse de la réunion par Jean-Luc LAMI

Valorisation des initiatives déjà en place sur le territoire, échanger sur ces expériences.

Mutualisations des actions au niveau des partenaires institutionnels

Avoir une meilleure connaissance des besoins = création d'une base statistique sur la population du Pays.

Réfléchir sur la proposition de relais intergénérationnel